

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 6 OCTOBRE 2008 À 21 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Bonnie Feigenbaum et Messieurs les conseillers Clifford Borden, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Abraham Gonshor et David Sternthal, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur William Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : M. Richard Sun, directeur général et Me Chantal Bergeron, greffière, qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Paul Steinberg

- Explique au Conseil que la chaussée de la rue Fleet est en très mauvais état – forte vibration suite au passage des camions et autobus.

Mme Beth Robinson

- Discussion à propos d'une demande de permis de démolition.
- Demande si elle peut recevoir une copie du projet du prochain budget.

M. Dan Miller

- Demande des précisions sur la procédure de la période des questions.

Mme Genziuk

- Demande des informations sur les amendements au règlement 729-2.
- Demande combien il y a de responsable des communications à la Ville.

Mme Miller

- Demande si le Conseil a pris une décision quand à la réutilisation des locaux de l'ancienne caserne des incendies.

2008-213

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Elfassy et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2008-214

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Sur proposition présentée par le conseiller Gonshor, appuyé par la conseillère Feigenbaum, il est RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 septembre 2008 et de la séance spéciale du conseil municipal du 15 septembre 2008 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

À 21h45, le conseiller Sternthal s'absente temporairement de l'assemblée.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2008-215

APPROBATION – PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS 2008-2009 ET PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE 2008-2009 DU CLD CENTRE-OUEST / CENTRE WEST

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des documents transmis le 25 août 2008 par le directeur d'arrondissement de Saint-Laurent relativement au CLD Centre-Ouest / Centre West;

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Gonshor et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal de la Ville de Hampstead approuve la Programmation des activités 2008-2009 et la Programmation budgétaire 2008-2009 du CLD Centre-Ouest / Centre West.

Adoptée

2008-216

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'AUTORISER LA VILLE DE HAMPSTEAD À FINANCER LA DETTE À LONG TERME RELATIVE À LA PRODUCTION ET À LA DISTRIBUTION DE L'EAU DUE À LA VILLE DE MONTRÉAL

ATTENDU QUE selon l'article 47 du Décret 1229-2005, les dépenses relatives à toute dette contractée par l'ancienne Ville de Montréal avant le 1^{er} janvier 2002 et relative à des installations servant à la production et à la distribution d'eau potable sur le territoire des municipalités de Côte Saint-Luc, Hampstead, Mont-Royal, Montréal-Est, Montréal-Ouest et Westmount sont réparties entre ces municipalités suivant la décision CMQ-56171 du 26 octobre 2001 de la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead est débitrice d'une somme de 1 477 437 \$ envers la Ville de Montréal, soit la part de Hampstead dans la dette totale relative à des installations servant à la production et à la distribution d'eau potable;

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead désire rembourser la dette totale à la Ville de Montréal et de la financer par emprunt à long terme;

ATTENDU QUE l'article 50 du décret 1229-2005 autorise les municipalités reconstituées à emprunter pour financer la dette due à la Ville de Montréal, mais exclut la dette liée aux infrastructures de l'eau;

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par le conseiller Elfassy et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- DE demander au gouvernement du Québec d'adopter une disposition législative pour autoriser la Ville de Hampstead à emprunter jusqu'à un maximum de 1 477 437 \$ pour financer la dette de l'eau due à la Ville de Montréal conformément à l'article 47 du décret du gouvernement du Québec 1229-2005; et
- DE transmettre une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et des Régions et au ministre des Finances.

Adoptée

À 21h50, le conseiller Goldwax s'absente temporairement de l'assemblée.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2008-217

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 729-2 MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 729

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement n° 729-2 modifiant de nouveau le Règlement de construction n° 729 et déclarent l'avoir lu ;

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par la conseillère Feigenbaum et
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le projet de Règlement n° 729-2 intitulé : « Règlement modifiant de nouveau le Règlement de construction n° 729 (Codes de construction et de plomberie et appareils de chauffage au bois)».

Adoptée

2008-218

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 729-2 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 729

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Gonshor qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 729-2 modifiant de nouveau le règlement n° 729, concernant le code de construction du Québec, le code de plomberie et les appareils de chauffage au bois.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement n° 729-2 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2008-219

MESURES D'ATTÉNUATION DES HAUSSES DE TAXES ET PROGRAMME DE SUBVENTION DES INTÉRÊTS (ARTICLE 3 DU DÉCRET DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC 1210-2005 DU 7 DÉCEMBRE 2005) - EXERCICE FINANCIER 2009

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des immeubles de la catégorie des immeubles de 6 logements ou plus et de la catégorie résiduelle situés sur le territoire de la Ville de Hampstead excède 105 % du fardeau fiscal établi à leur égard pour l'exercice 2005;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Ville de Hampstead désire atténuer l'impact de ce budget sur le compte de taxes des propriétaires de ces immeubles;

CONSIDÉRANT les règles édictées par le décret 1210-2005 du 7 décembre 2005;

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Gonshor et
RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE ce conseil se prévaut des dispositions prévues aux articles 2 à 9 du décret 1210-2005 à l'égard de la catégorie des immeubles de six (6) logements ou plus et de la catégorie résiduelle afin de diminuer le montant des taxes de l'exercice financier 2009 qui sera imposé sur les immeubles de chacune des catégories suivantes situées sur le territoire de la Ville de Hampstead:

<u>Catégorie</u>	<u>Montant</u>
Catégorie des immeubles de 6 logements ou plus	13 190 \$
Catégorie résiduelle	573 340 \$

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QU'une copie certifiée conforme de cette résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et des Régions.

Adoptée

À 21h55, le conseiller Golwax et le conseiller Sternthal reviennent assister à l'assemblée.

À 21h55, la conseillère Feigenbaum s'absente temporairement de l'assemblée.

2008-220

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 767 – EMPRUNT POUR DIMINUER LES TAUX DE TAXES EN VERTU DES ARTICLES 3 ET SUIVANTS DU DÉCRET 1210-2005

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Borden qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du Conseil, adoption du règlement n° 767 autorisant un emprunt en vertu des articles 3 et suivants du décret 1210-2005 pour diminuer le montant des taxes pour 2009 qui sera imposé sur les immeubles de la catégorie des immeubles de six (6) logements ou plus et de la catégorie résiduelle situées sur le territoire de la Ville de Hampstead.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement d'emprunt n° 767 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

À 21h57, la conseillère Feigenbaum revient assister à l'assemblée.

2008-221

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 23, CHEMIN FALLBROOK

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Borden et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 10 septembre 2008 montrant **des plans et élévations pour la modification de la façade avant de la résidence unifamiliale isolée** située au **23, chemin Fallbrook**, et préparé par **Geiger & Hout architectes**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 8 septembre 2008, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2008-222

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 28, CHEMIN BELSIZE

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Borden et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 13 août 2008 montrant **des plans et élévations pour la modification de la façade de la résidence unifamiliale isolée** située au **28, chemin Belsize**, et préparé par **Construction Triad APG Inc.**, pour la réunion

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

du Comité consultatif d'urbanisme du 8 septembre 2008, soit **rejeté** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2008-223

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 42, CHEMIN THURLOW

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Borden et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 8 septembre 2008 montrant **des plans et élévations pour la modification des plans déjà approuvés pour un agrandissement de deux étages à l'arrière de la résidence unifamiliale isolée** située au **42, chemin Thurlow**, et préparé par **Geiger & Hout architectes**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 8 septembre 2008, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2008-224

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2008

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de septembre 2008 a été soumise au Conseil.

Après délibérations, il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par le conseiller Sternthal et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2008, au montant de 1 053 650,59 \$, est par la présente approuvée.

Adoptée

2008-225

PROLONGATION DU CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES POUR L'ANNÉE 2009

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2006 il y a eu un appel d'offres publiques pour un contrat de deux ans pour la collecte et le transport des ordures ménagères incluant une clause de renouvellement annuel pour deux années d'option, soient 2009 et 2010;

CONSIDÉRANT par la résolution 2006-389 adoptée le 20 décembre 2006; le Conseil a octroyé le contrat de collecte et transport des ordures ménagères pour les années 2007 et 2008 au plus bas soumissionnaire conforme, Camille Fontaine et Fils Inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation du Chef de division des achats d'exercer la clause de renouvellement pour l'année d'option 2009;

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Gonshor et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE, le contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères soit renouvelé avec Camille Fontaine et Fils Inc. pour l'année 2009 aux coûts suivants :

CAMILLE FONTAINE & FILS INC.

Collecte et transport des ordures ménagères du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 (tel que spécifications):	252 843,06 \$
T.P.S. 5%	12 642,15 \$
T.V.Q. 7.5%	<u>19 911,39 \$</u>
Grand total taxes incluses	285 396,60 \$

- QUE le certificat du trésorier n° 08-038, daté du 11 septembre 2008, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2008-226

OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE UTILITAIRE AU PARC HAMPSTEAD

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour la construction d'un garage utilitaire;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 15 septembre 2008, celle de Corporation Bâtiment Construx est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Sternthal et RÉSOLU :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat pour la construction d'un garage utilitaire au parc Hampstead soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

CORPORATION BÂTIMENT CONSTRUX

Construction d'un garage utilitaire (selon spécifications)	85 600,00 \$
T.P.S. 5%	4 280,00 \$
T.V.Q. 7.5%	<u>6 741,00 \$</u>
Grand total taxes incluses	96 621,00 \$

- QUE le certificat du trésorier n° 08-039, daté du 15 septembre 2008, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseillère Feigenbaum
Conseiller Sternthal
Conseiller Gonshor
Maire Steinberg

A voté contre:

Conseiller Borden
Conseiller Elfassy
Conseiller Goldwax

En faveur: 4

Contre: 3

Adoptée sur division

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2008-227

APPROBATION DU CONTRAT D'EMBAUCHE DE MONSIEUR CHRISTOPHER KEARNEY À TITRE DE « CHEF DE SECTION - LOISIRS »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'un Chef de Section – Loisirs pour remplacer Madame Chandra Devenyi durant son congé de maternité;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et la directrice des Services communautaires recommandent l'embauche de Monsieur Christopher Kearney pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embauche a été complété de manière satisfaisante;

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par la conseillère Feigenbaum et
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'approuver l'embauche temporaire de Monsieur Christopher Kearney à titre de « Chef de Section - Loisirs » aux conditions prévues au contrat signé entre les parties pour la durée du congé de maternité commençant le, ou vers le, 8 décembre 2008 et se terminant le, ou vers le, 19 juin 2009;
- QUE le certificat du trésorier no 08-040, daté du 3 octobre 2008, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2008-228

EMBAUCHE DE MADAME PAMELA DAOUST À TITRE DE « Responsable des communications », POSTE CADRE TEMPORAIRE

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Sternthal et RÉSOLU :

- D'embaucher Madame PAMELA DAOUST à titre de « **Responsable des communications** » le, ou vers le, 14 octobre 2008, pour une période de six (6) mois, période qui peut être renouvelée pour une période de six (6) mois additionnels, et ce, aux conditions prévues dans le dossier confidentiel « Personnel » détenu dans le bureau du Directeur général;
- D'autoriser le directeur des ressources humaines, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à l'exécution du contrat; et
- QUE le certificat du trésorier no 08-041, daté du 6 octobre 2008 atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseillère Feigenbaum
Conseiller Gonshor
Conseiller Sternthal
Maire Steinberg

Ont voté contre:

Conseiller Elfassy
Conseiller Borden
Conseiller Goldwax

En faveur: 4

Contre: 3

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Adoptée sur division

2008-229

IMPLANTATION DU STATIONNEMENT ALTERNATIF SUR CERTAINES RUES POUR FACILITER LE DÉNEIGEMENT

ATTENDU QUE le déneigement hivernal des rues est souvent gêné par des véhicules stationnés en bordure des rues;

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par le conseiller Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal autorise la mise en place du STATIONNEMENT ALTERNATIF sur les rues identifiées au plan annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- QUE le stationnement alternatif sera mis à l'essai pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 30 avril 2009, de 7h00 à 16h00 du lundi au vendredi.

Adoptée

2008-230

MODIFICATION DE LA PLANIFICATION DES TRAVAUX DE PAVAGE 2008 FAITS EN RÉGIE

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par le conseiller Sternthal :

- QUE, dû à des contraintes budgétaires, tous les travaux majeurs de pavage, faits en régie par la paveuse de la Ville, soient suspendus jusqu'au printemps 2009 et de n'effectuer que des travaux de réparation nécessaires et du rapiéçage par endroit qui seront déterminés par le directeur général.

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote.

Monsieur le maire Steinberg a choisi de ne pas voter.

Ont voté en faveur:

Conseiller Borden
Conseiller Gonshor
Conseiller Sternthal

Ont voté contre:

Conseiller Elfassy
Conseillère Feigenbaum
Conseiller Goldwax

En faveur: 3

Contre: 3

Le vote étant à égalité des voix, la décision est considérée comme rendue dans la négative.

Rejetée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Beth Robinson

- Suggère que le règlement de démolition soit modifié de façon à ce que le délai pour présenter une objection soit plus long que 10 jours.

2008-231

LEVÉE DE LA SÉANCE

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Goldwax et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

Dr William Steinberg, maire

Me Chantal Bergeron, greffière